

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
18/09/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Valérie BOHR.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé BOURGUIGNON

=====

POINT 2024-57- Soutien au projet participation Jeux paralympiques – Ecole élémentaire Paul Verlaine

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

En septembre 2023, l'école Primaire Verlaine a déposé auprès du Rectorat un dossier pour être labellisée « Génération 2024 ». Pour obtenir ce label, l'école devait proposer des projets avec les associations locales autour du thème des Jeux Olympiques. La primaire Verlaine a mis l'accent sur la Boccia en partenariat avec Moulins-lès-Metz Handisport. Grâce à ce label et ses projets, l'école a été retenue pour participer avec un groupe d'enfants à une journée d'épreuves aux JO Paralympiques. Cet événement a eu lieu le jeudi 5 septembre 2024.

Le Conseil Municipal est informé de la demande de l'école primaire Verlaine pour une participation financière exceptionnelle au projet « JO Paralympiques ». Ce projet a concerné 43 enfants scolarisés en Cours Elementaire 2 de cette école. Ils étaient encadrés par 7 adultes.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé une participation exceptionnelle de 2.050,00 € pour le financement des transports en TGV de la gare de Metz à Paris (Gare de l'Est). La commune effectuerait le règlement de la facture libellée au nom de la mairie de Moulins-lès-Metz à l'ASSE Primaire Verlaine (coopérative scolaire) ayant avancé les frais.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PARTICIPE au projet JO Paralympiques de la primaire Verlaine pour un montant de 2.050,00 € couvrant la facture du transport en TGV pour 43 enfants.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 24/09/2024

Le secrétaire de séance,
Hervé BOURGUIGNON



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240924-2024-57-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Notification : 27/09/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.